

## Sociologie familiale et statistiques

Une enquête menée dans des familles de militaires de l'Armée de Terre (1) en 1990 y trouve en moyenne deux enfants présents par famille. Moins d'une épouse sur deux a une activité professionnelle. Près de 20 % des militaires sont enfants de militaires, et les femmes sont plus du tiers dans ce cas. De plus, les filles de militaires épousent de préférence des militaires, y compris lors d'un remariage. Ces constatations suggèrent l'image d'un milieu spécifique, où la fécondité est supérieure et l'activité professionnelle féminine inférieure à la moyenne française, où l'endogamie et l'hérédité professionnelles sont fortes. Confirmer ces impressions amène à se référer aux enquêtes générales de l'INSEE, « Emploi », « Formation-Qualification professionnelle » [1] ou « Carrières » [2]. Cette dernière enquête montre en particulier la forte mobilité géographique et professionnelle qui caractérise le milieu militaire.

D'autres formes d'hérédité sociale se trouvent dans d'autres milieux. Chez les travailleurs indépendants [3], et en particulier dans l'agriculture, l'héritage professionnel est particulièrement important puisque c'est un capital économique qui se transmet, et qui permet l'installation et donc l'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'homogamie est extrêmement prégnante chez les non-salariés, agriculteurs mais aussi artisans et commerçants, pour lesquels on parle de « métier de couple ».

Mais chaque milieu social doit être resitué dans l'ensemble de la société française et de sa population. Or les recensements successifs font état d'importantes transformations de celles-ci : forte

croissance de la proportion des personnes vivant seules (en particulier des hommes) et des familles monoparentales, diminution corrélative de la part des *ménages* (2) comprenant un couple, de 67,0 % en 1982 à 63,6 % en 1990. La forme « traditionnelle » de la vie en famille reste largement majoritaire, mais son importance relative diminue (tableau 1).

Autre évolution, l'augmentation très remarquable de la proportion des couples avec deux activités professionnelles. Ils sont plus nombreux, depuis une quinzaine d'années, que les couples où l'homme est le seul *actif* (3), et ils constituent désormais la majorité absolue des couples : près de 7 millions contre 3,3 millions de couples d'inactifs (souvent âgés, et composés d'un ou deux retraités) et de 2,9 millions où l'homme est actif et la femme inactive (4). Accompagnant cette mutation, le nombre moyen d'enfants par famille diminue, les femmes avec activité professionnelle ayant en moyenne moins d'enfants que les femmes au foyer (tableau 2) (5).

(2) Rappelons la définition statistique du *ménage* : « Ensemble des personnes vivant dans un même logement ». Cet ensemble peut être constitué d'une seule personne.

(3) Les *actifs* sont les personnes ayant ou recherchant une activité professionnelle, ce qui inclut les chômeurs. Les *inactifs* sont, par opposition, les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle et n'en cherchant pas, ce qui inclut les étudiants, les femmes au foyer, les retraités.

(4) La quatrième configuration, celle où la femme est active et l'homme inactif, poursuit sa progression. Le cas type est celui de ménages de deux actifs où le mari, plus âgé, prend sa retraite le premier, alors que son épouse continue de travailler.

(5) Au sens du recensement, la *famille* s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants : elle peut être constituée soit par un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants (famille monoparentale).

(1) Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, au Centre de sociologie de la Défense nationale (CSDN), avec la collaboration de l'Observatoire social de la Défense.

Tableau 1. Structure et composition des ménages en 1982 et 1990

	1982		1990	
Homme et Femme actifs	5 989 140	30,6	6 922 220	32,2
Homme actif et Femme inactive	4 056 540	20,7	2 924 440	13,6
Homme inactif et Femme active	426 300	2,2	590 400	2,7
Homme et Femme inactifs	2 647 640	13,5	3 253 160	15,1
<b>Famille principale comprenant un couple</b>	<b>13 119 620</b>	<b>67,0</b>	<b>13 690 220</b>	<b>63,6</b>
Famille principale monoparentale				
Homme + enfant(s)	122 900	0,6	223 500	1,0
Femme + enfant(s)	723 920	3,7	1 334 540	6,2
Ménages d'une personne				
Homme	1 665 660	8,5	2 158 500	10,0
Femme	3 151 020	16,1	3 667 220	17,0
Autres ménages sans famille principale	807 280	4,1	446 720	2,1
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>19 590 400</b>	<b>100,0</b>	<b>21 520 700</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE, recensements de la population de mars 1982 et mars 1990 (Sondages au 1/20). Dans chaque ménage, il ne peut y avoir qu'une seule « famille principale ».

Tableau 2. Répartition des enfants des « familles », selon le type de la famille (1990)

	0-3 ans	Nbre moyen pour 100 familles	0-16 ans	Nbre moyen pour 100 familles
Homme et Femme actifs	1 357 000	19,6	6 699 960	96,8
Homme actif et Femme inactive	778 540	26,6	3 994 380	136,6
Homme inactif et Femme active	16 900	2,9	111 320	18,9
Homme et Femme inactifs	17 660	0,5	154 420	4,7
<b>Famille principale comprenant un couple</b>	<b>2 170 100</b>	<b>15,9</b>	<b>10 960 080</b>	<b>80,1</b>
Famille principale monoparentale				
Homme + enfant(s)	7 140	3,2	112 820	50,5
Femme + enfant(s)	154 460	11,6	1 041 660	78,1
<b>Ensemble des familles</b>	<b>2 331 700</b>	<b>10,8</b>	<b>12 114 560</b>	<b>56,3</b>

Source : INSEE [5]. Les enfants de « 0 an » sont nés l'année du recensement, avant celui-ci.

Cette présentation des couples avec une et deux activités a son intérêt et complète utilement celle de la seule catégorie socio-professionnelle du mari. Comment aller au-delà ? Statisticiens et sociologues peuvent-ils parler à la fois du travail et de la famille, et classer les familles selon le lien collectif qu'elles entretiennent avec l'activité professionnelle [4] ? On a tenté de le faire pour les catégories salariées de la population, en distinguant deux grands secteurs : le « non-marchand » — celui des administrations nationales et locales, mais aussi des associations et fondations — et le « marchand », celui des entreprises, y compris publiques et nationalisées, selon la logique du clivage « public-privé » de la nomenclature des Professions et Catégories Socio-professionnelles...

La typologie proposée a été élaborée à partir de l'enquête-emploi de l'INSEE de 1989 pour des

actifs salariés vivant en couple, sauf cas de célibataires explicitement mentionnés, soit au total près de 12 millions de personnes sur les 18,4 millions de salariés. Il a paru essentiel de distinguer les personnes selon qu'elles vivent dans un couple à deux actifs « équivalents » ou « non-équivalents », du point de vue du revenu apporté à la famille, ou du statut social conféré. Dans chacun des deux secteurs marchand et non-marchand, on peut définir cinq catégories de situations, qui se correspondent approximativement. Bien sûr, aucun milieu n'est homogène et, dans certains couples, les deux membres appartiennent à des catégories différentes. On a simplement repéré dans chaque groupe des types d'organisation nettement plus représentés que dans l'ensemble de la population, en particulier pour ce critère à trois modalités : familles à un seul actif, familles à deux actifs équivalents, familles à deux actifs non-équivalents.

## I. Secteur non-marchand

### I.1. Hommes, cadres de la haute fonction publique (20 000 personnes)

Dans 40 % des cas, l'épouse ne travaille pas. Le nombre d'enfants est supérieur à la moyenne.

### I.2. Professeurs, hommes ou femmes (350 000)

Les rôles sont fréquemment équilibrés dans le ménage. On compte en particulier 50 000 « couples de profs », et 30 000 couples où l'homme est professeur et la femme institutrice. Le nombre d'enfants est un peu au-dessus de la moyenne.

### I.3. Hommes appartenant aux « professions intermédiaires » de l'enseignement, de la santé, du travail social, ou de l'administration (550 000)

Les couples sont souvent du type « deux actifs équivalents ». Pour plus des trois-quarts, la femme travaille, exerçant le plus souvent, elle aussi, une profession intermédiaire du secteur public. Parmi 180 000 couples de deux conjoints appartenant à ces professions, il y a en particulier près de 80 000 couples d'instituteurs. Le nombre d'enfants est inférieur à la moyenne.

### I.4. Femmes appartenant aux « professions intermédiaires », dans un couple inégalitaire (920 000)

Ce groupe diffère du précédent par l'inégalité des statuts professionnels : soit le mari est un cadre, soit l'activité exercée par la femme est — ou s'apparente à — un travail à temps partiel. Le nombre d'enfants est plus élevé.

### I.5. Femmes employées ou agents de service de la fonction publique (1 090 000)

C'est ici que le travail à temps partiel est le plus répandu, le nombre moyen d'enfants le plus

élevé, les statuts les plus inégalitaires. Le mari est alors le plus souvent un ouvrier qualifié ou un membre des professions intermédiaires du privé.

## II. Secteur marchand

### II.1. Hommes cadres supérieurs d'entreprise (30 000 personnes)

Comme dans le type I.1., 40 % des femmes ne travaillent pas. Mais le nombre d'enfants est un peu plus faible.

### II.2. Femmes célibataires cadres du privé (100 000)

Elles représentent un tiers des femmes cadres du privé. C'est le cas extrême des « familles » à un seul actif.

### II.3. Professions intermédiaires du secteur marchand (2 060 000)

Soit l'homme, soit la femme exerce une de ces professions, les deux dans 150 000 cas. Lorsque c'est l'homme seulement, le conjoint peut être inactif (29 % des cas) ou plus fréquemment employé du privé. Lorsque c'est la femme seulement, le conjoint est alors souvent cadre du privé. Toutefois, même dans ces cas, la situation est plutôt du type « deux actifs équivalents » et le nombre d'enfants inférieur à la moyenne.

### II.4. Employées du secteur marchand (2 230 000)

Ce groupe a des points communs avec les groupes II.3 et II.5. D'ailleurs, dans près d'un million de familles, le mari est ouvrier, souvent qualifié, et la femme employée. Mais la fréquence du travail à temps partiel, le nombre d'enfants légèrement plus élevé que la moyenne, font classer ce groupe dans le type « actifs non-équivalents ».

### II.5. Ouvriers (4 240 000)

Dans ce groupe, de loin le plus nombreux, la femme est inactive dans 37 % des cas, ce qui rattache le groupe au type « à un seul actif ».

## RÉFÉRENCES

### Economie et statistique, INSEE

[1] Michel GOLLAC et Pierre LAULHE : « Les composantes de l'hérédité sociale. Un capital économique et culturel à transmettre », n° 199-200, mai-juin 1987.

[2] Dominique GOUX : « Coup de frein sur les carrières », n° 249, décembre 1991.

[3] Pierre LAULHE : « Se mettre à son compte : des installations plus nombreuses mais plus fragiles », n° 209, avril 1988.

[4] Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON : « La division familiale du travail. La vie en double ». Economie en liberté, PUF, 1992.

[5] « Recensement de la population de 1990. France métropolitaine et régions. Résultats du sondage au vingtième ». INSEE-Résultats. Série Démographie-Société, vol. 13-14-15, mars 1992.

Quand elle travaille, la femme est ouvrière ou employée. Le nombre d'enfants est nettement supérieur à la moyenne.

\*

Cette typologie a fourni le cadre permettant d'étudier les familles de militaires, que leur activité professionnelle classe dans le secteur « non-marchand ». Les familles d'officiers supérieurs ressemblent aux groupes I.1 et II.1 : familles le plus souvent à un seul actif et ayant un nombre relativement élevé d'enfants. La mobilité géographique joue ici un rôle important. L'« inactivité » (au sens du recensement) de la femme est en quelque sorte la condition de l'exercice du métier de l'homme. Les quelques femmes officiers sont, de la même façon, proches des femmes cadres des grandes entreprises, où la carrière, nécessitant une grande disponibilité, ne permet pas toujours d'assurer dans le même temps une vie conjugale et surtout parentale.

A l'autre extrémité sociale, la situation des sous-officiers subalternes célibataires rappelle celle des ouvriers du groupe II.5 ou des employés non-qualifiés qui restent à l'écart du « marché matrimonial » parce qu'ils sont moins favorisés par leur situation professionnelle — les femmes recherchant en général un mari de profession socialement plus élevée — ou bien encore celle de familles d'ouvriers dont l'épouse n'exerce pas d'activité professionnelle du fait de charges familiales importantes.

Le groupe des sous-officiers supérieurs s'apparente aux catégories « à deux actifs équivalents », I.3 et II.3. Les cas les plus exemplaires sont ceux d'homogamie, par exemple les couples de sous-officiers ou d'instituteurs. Dans les groupes intermédiaires, les alliances se font également entre catégories appartenant à des secteurs différents : par exemple entre les officiers subalternes et les employées du secteur marchand, ou bien entre les hommes des professions intermédiaires du secteur marchand et les femmes sous-officiers supérieurs. Quant aux officiers subalternes, leurs épouses travaillent souvent à temps partiel, ce qui les rapproche des catégories d'employés I.5 et II.4.

On trouve donc dans le milieu militaire de nombreuses analogies avec d'autres milieux sociaux, y compris l'homogamie, aussi peu nombreuses que soient encore les femmes militaires. Les proximités de normes et d'évolution de comportement (développement de l'activité féminine, basse fécondité, croissance du divorce, etc.) se manifestent par la mobilité professionnelle en cours de carrière et par l'alliance préférentielle. Entre le « réductionnisme » des statistiques et l'infinie complexité sociale se lisent des régularités qui confirment l'intérêt d'étudier ensemble, pour les militaires comme pour les autres milieux sociaux, les évolutions professionnelles et les évolutions familiales.

Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON (CNRS)  
Olivier MARCHAND (INSEE)

## HOMMAGES A LOUIS HENRY (1911-1991)

Louis HENRY, décédé le 30 décembre 1991, avait reçu l'hommage de ses collègues au moment de sa retraite, sous la forme d'un numéro spécial de *Population* (1977) :

« La mesure des phénomènes démographiques », édité par Henri LERIDON, préface d'Alfred SAUVY. On s'y reportera utilement pour compléter les notices ci-après.

Louis Henry eut deux coups de génie, ce qui est beaucoup pour un chercheur en sciences humaines. Le premier fut de s'aviser de l'information en friche que recélaient les registres de baptêmes et de sépultures établis en France depuis l'édit de Villers-Cotterêts de François I<sup>er</sup>, et conservés en proportion suffisante pour reconstituer l'« ancien régime démographique ». Avec minutie et persévérance, Louis Henry conçoit une méthode de dépouillement et mène à bien un programme qui allait s'étaler sur plus de vingt ans. Le résultat devait bouleverser non seulement les idées reçues sur le comportement des paysans français d'avant la Révolution, mais aussi la notion même d'histoire. Rencontrant les préoccupations de l'école des « Annales », Henry contribuait de façon décisive à la transformation d'une activité littéraire en activité scientifique. Sa première monographie, consacrée à *Crulai, paroisse normande* (1958), fut le modèle de toute une industrie de registres paroissiaux, aujourd'hui surtout assurée à l'Université. D'éminents historiens, comme Pierre Goubert ou Jacques Dupâquier, allaient tirer le plus grand parti de l'intuition et de l'obstination de Louis Henry.

L'autre coup de génie de Louis Henry fut d'assurer aux indicateurs et concepts « longitudinaux », d'aucuns disent « diachroniques », ou par cohortes, un statut symétrique à celui des indicateurs et concepts « transversaux », ou « synchroniques ». Henry n'a pas inventé ces indicateurs, mais il a systématisé leur emploi, si bien que la notion d'« intensité » des phénomènes démographiques s'est trouvée bien distinguée de celle de « calendrier ». Un progrès technique débouchait sur une avancée de portée philosophique, à savoir la saisie du temps, de la durée, par l'esprit humain.

Michel Louis LEVY

« La démographie », dans « *L'univers philosophique* », volume dirigé par André Jacob, Presses Universitaires de France, 1989.

S'intéressant tour à tour aux domaines les plus variés de la discipline, Louis Henry a marqué nombre d'entre eux de sa pensée si étonnamment pénétrante. Son nom est notamment attaché aux concepts de *fécondité naturelle* et de *probabilité d'agrandissement*, à la technique de reconstitution des familles et, plus généralement, à la démographie historique. [... Dès son entrée à l'INED], il tient notamment la chronique, alors trimestrielle, sur la situation démographique de la France — excellente école, dira-t-il plus tard, pour un démographe !

Ses travaux sur la fécondité naturelle, c'est-à-dire en l'absence de toute contraception, vont permettre une avancée scientifique considérable : où se situe la fécondité maximale des groupes humains ? Il développe une méthodologie originale, forge des dénominations nouvelles, ne recourant qu'avec une admirable retenue à l'outil mathématique — à une époque où l'instrument informatique n'existait pas encore — excellent dans l'art du *simple* là où d'autres n'auraient pas résisté à la tentation du *compliqué*. En 1953, commence l'aventure de la démographie historique. Grâce à Louis Henry, notre connaissance des évolutions démographiques va voir ses frontières temporelles reculer. Avec une rigueur implacable et un sens de l'invention toujours en éveil, il mobilise l'information qui dormait dans les registres paroissiaux et dont peu pensaient qu'elle pût permettre d'écrire de pleines pages d'histoire. Il ne s'agissait plus de l'histoire des Grands de ce monde, mais de celle de l'ensemble de la population [...].

Tous ceux qui l'ont connu et ont eu la chance de travailler avec lui gardent le souvenir inaltérable de cet homme merveilleux, à la silhouette d'un major de l'armée des Indes. Son regard, parfois malicieux mais toujours bienveillant, nous a marqués à jamais. [...]

Gérard CALOT

*Population*, INED, janvier-février 1992

[...] Louis Henry contribue à orienter l'enseignement de la science démographique vers l'analyse longitudinale (par cohortes), ce qui l'a fait passer de *l'âge de la photographie à l'âge du cinéma*.

En 1961-1962, il publie dans *Population* plusieurs articles fondamentaux sur la fertilité de l'espèce humaine et la progression de la stérilité en fonction de l'âge, avec modèles mathématiques. Chargé de conférences à l'Institut de Démographie de l'Université de Paris, il y donne des cours d'analyse et de perspectives démographiques qui aboutissent en 1972 à un ouvrage théorique : *Démographie. Analyse et modèles*. C'est alors qu'il devient secrétaire général de l'*Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population*. Cette même année 1953, où il s'est imposé comme spécialiste de l'étude de la fécondité, il a l'idée d'exploiter à cette fin les anciens registres paroissiaux. Il met alors au point, avec l'aide de l'archiviste Michel Fleury, les techniques de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien, et invente la méthode de reconstitution des familles qu'il expérimente sur les généalogies genevoises (1956).

Le premier exemple d'application, — *Crulai*, en collaboration avec Etienne Gautier — paraît en 1958. C'est une véritable révélation, d'abord par ses résultats, mais surtout par la méthode qui crée une nouvelle discipline : la démographie historique.

Cette méthode est fondée sur l'analyse au microscope des comportements démographiques d'une petite communauté d'habitants, par couplage des données collectées dans les registres paroissiaux ou d'état civil. Elle implique des techniques rigoureuses de critique et de correction des données, et l'utilisation d'un matériel standardisé. Elle vise surtout à éviter les *biais*, c'est-à-dire les effets de sélection involontaire. [...]

Jacques DUPAQUIER

3 000 *Familles*, feuille de liaison de l'enquête sur la mobilité sociale, géographique et patrimoniale en France aux XIX-XX<sup>e</sup> siècles, n° 21, mars 1992.